

**Permanences :**  
Lundi 13h à 17h  
Jeudi 13 h à 17 h  
☎ 03 84 81 01 21  
Et sur RDV auprès du Maire  
☎ 06 37 21 85 38  
[mairie.romain.39@wanadoo.fr](mailto:mairie.romain.39@wanadoo.fr)



## **MAIRIE de ROMAIN**

### ***Procès-verbal du Conseil Municipal*** **Séance du 09 juin 2023**

***Présents :*** Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Julie GRUET,  
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE,

***Absent excusé :*** Alain BELOT donne procuration à Patrice CHANCENOTTE,  
THERY Johan donne procuration à Julie GRUET et CHANCENOTTE Marie  
donnant procuration à Mme CHANCENOTTE Aurélie

***Secrétaire de séance :*** Julie GRUET

*Début de séance : 18h45*

#### **Approbation du compte rendu du 05 avril 2023**

Approbation à l'unanimité du compte-rendu.

#### **+ Délibération N° 022/2023 : Projet du PLUi**

Mme le Maire expose le projet de PLUi qui après le vote du conseil communautaire doit être voté dans chaque mairie. Le projet comporte le futur règlement et les annexes du PLUi.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

#### **+ Délibération N° 023/2023 : Subventions**

Mme le maire expose les demandes de subvention de :

La Mam de Gendrey : Mme le Maire propose une subvention de 50 euros Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

La Serre vivante : Une subvention de 50 euros est proposée au conseil qui la refuse à 5 contre, 2 abstentions et 1 pour.

L'EMAJN : Il s'agit de l'école de musique de Jura Nord implantée à Orchamps, et qui permet aux enfants d'une classe de Dampierre d'apprendre des instruments, le but étant d'élargir à une classe de Dammartin-Marpain : une proposition de 50 euros est faite. Le conseil municipal refuse à 7 contre et 1 abstention.

### Délibération N° 024/202 : Tonte du village

Mme le Maire expose que la tonte du village se fait actuellement par l'entreprise ALM Extérieur, les premiers passages étaient facturés 390€ chacun, suite à une réévaluation, le passage s'élève désormais à 570€. Un autre devis de la Menuiserie Seprey a été reçu pour un montant de 530€ le passage. Après discussion, le conseil décide de rester avec la première entreprise avec qui elle travaille déjà, de plus la deuxième entreprise n'est pas spécialisée dans le paysagisme.

Approuvé à l'unanimité.

### Délibération N° 025/2023 : Caution logement communal

Madame le Maire expose que le locataire d'un des logements de la Mairie a quitté ce dernier depuis le 20 avril 2023. Il convient de délibéré afin de lui rendre sa caution. Mme le Maire propose de lui rendre l'intégralité de sa caution de 450 euros, car aucune dégradation n'a été constatée dans le logement.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### Délibération N° 026/2023 : Logement communal

Le logement a été classé ( F ) par le diagnostic énergétique, et suite aux annonces gouvernementales, il devient nécessaire d'effectuer des travaux. Mme le Maire expose donc les différents devis reçus pour la remise en état du logement communal à savoir l'électricité et le chauffage. Pour l'électricité, un devis de 2 931.81 TTC par FBEG a été reçu ainsi qu'un devis de RENSON pour 6 653.17€ TTC. Pour le poêle à pellet, un devis de MASNADA a 4 395€ TTC, deux devis de DUCRET a 9 645.45€ TTC et 7 697.54€ TTC, et DEMOUGE pour 4 677.36€ TTC. Mme le Maire propose également d'augmenter le loyer du logement à 550€ Hors charges suite aux différents travaux engagés.

Après débat, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer à 550€ hors charges et d'attribuer les travaux d'électricité et de changement des convecteurs à l'entreprise FBEG, et la mise en place d'un poêle à pellet pour l'entreprise DEMOUGE.

Le choix étant fondé sur la proximité des entreprises.

Approuvé à l'unanimité.

### Informations diverses



➤ **Buissons et végétations : Merci de veiller à ce que vos buissons et végétations ne dépassent pas sur la voie publique, et ne gêne pas les trottoirs.**

➤ Dégâts des eaux dans la mairie : un dégât des eaux a été découvert dans le secrétariat de la Mairie, nous sommes dans l'attente du passage de l'expert fin juin.

- LAVOIR : La société ALBIZZIA débutera les travaux du Lavoir fin juin 2023.
- Projet logements communaux : Un rendez-vous a été fixé avec l'architecte afin de faire le point sur les différents projets envisageables.
- Panneau Cédez-le-Passage : Un panneau sur la route de Rouffange a été volé.
- RAPPEL : **à partir de 2023 le compte-rendu est adressé en version papier qu'aux personnes nous en ayant fait expressément la demande.** Vous pouvez encore vous inscrire pour la réception papier, à défaut vous recevrez la version numérique par mail.
- **Rappel Concours de dessin : les enfants ont jusqu'à la fin du mois pour transmettre leur dessin à la mairie.**

## **ANNONCE**

Le logement au-dessus de la Mairie est disponible à la location.

C'est un T3 de 63m2 situé à l'étage. Il dispose :

- De Deux chambres
- Fraichement rénové
- Chauffage pellet + convecteur
- Loyer 550€ Hors charges

Fin de séance 19h58.

Mme le Maire

Aurélie CHANCENOTTE